

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique-installation classée pour la protection de l'environnement-Communes de l'Etoile et Mouflers

De :

Date : 30/11/2020 23:31

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr,

Mail 1

Madame la préfète

Monsieur l'enquêteur public

En tant qu'élue municipale de la commune de Domart en Ponthieu

Et en tant que Présidente de l'ADSP association de défense et de sauvegarde du patrimoine

Ce courrier a été envoyé à:

Mesdames et messieurs les élus de la CCNS

Lors du conseil communautaire du mardi 1er décembre 2020 à 18h, il va vous être demandé de voter la motion très favorable à l'extension de JJA sur la ZAC des hauts plateaux par le président de la CCNS et du syndicat mixte des hauts plateaux. Ne vous laissez pas utiliser et ne soyez pas dupes!

Le conseil communautaire de la CCNS sollicitera par la présente que cette motion soit prise en compte dans le cadre des procédures réglementaires en cours à savoir l'enquête publique qui a lieu en ce moment et jusqu'au jeudi 4 décembre 2020.

Une enquête publique est d'abord un objet d'information et de concertation de la population, relative à un projet d'ampleur considérable dans le cas qui nous concerne.

L'enquête publique est en quelque sorte un outil de contre-pouvoir afin de s'imprégner de l'avis des populations avoisinantes.

Pourquoi vouloir l'écraser davantage qu'il ne l'est en cette période où il n'a pas été possible de se déplacer en plein confinement et où il n'a pas été possible non plus d'informer des enjeux pour notre territoire ?

Peu d'entre vous se sont déplacés pour consulter les énormes classeurs relatifs à l'autorisation environnementale unique et au permis de construire en vue de l'extension de JJA easy logistique.

Combien d'entre vous ont pris le temps de consulter ces informations sur les sites internet de la CCPM et de la préfecture ?

Ne signez pas une page blanche sans savoir à quoi vous vous engagez! N'accordez pas votre confiance sur une question de telle importance sans en avoir pris la mesure auparavant.

Pour avoir fait confiance à la façon de gérer le complexe de la piscine à Flixecourt, certains d'entre vous doivent le regretter ?

Se pose la question du probable bouillon qui va devoir être imputé à la CCNS, qui aurait pu gérer elle-même au lieu de déléguer à une entreprise privée qui a embauché des personnes qui ne pourront pas travailler avant plusieurs mois si ce n'est aux calanques grecques ! En effet gérer, c'est prévoir, anticiper tous les possibles. Et la prudence eut été de garder la gestion de l'ensemble aquatique et d'employer, en temps et en heure du personnel communautaire, sur lequel garder une certaine maîtrise. D'aucuns vendent la peau de l'ours avant de l'avoir tué ! L'engagement qui a été pris avec une entreprise privée gérante est déjà source de déficit et pour combien de temps encore ?

La défiance des parents vis-à-vis des risques en milieu humide ne cesse d'augmenter !

Il faudra que quelqu'un paie ce désastre !

N'accordez pas votre confiance à l'aveugle !

Pour voir pris connaissance de façon approfondie des dossiers JJA, j'y ai découvert des couleuvres de la taille de boas, impossibles à avaler! Je vais y revenir...

Une analyse de la rhétorique utilisée par Monsieur Lognon dans son Ode au syndicat mixte de la ZAC des hauts plateaux est à la portée de chacun d'entre nous, élus municipaux ou départementaux... Je ne suis qu'une simple élue conseillère municipale, comme bon nombre d'entre vous. C'est à ce titre, que je me permets de vous interpellier sur l'enjeu pour notre territoire et notre avenir durable.

Il y est question de décennies de déclin en matière de désindustrialisation et de perte d'emplois, avec une légère inversion de la tendance depuis le début des années 2000. Il en aura fallu du temps mais pour autant devant nous vendre notre âme au diable ?

Il est prouvé qu'un emploi créé dans les GAFAs, est cause de la destruction de deux emplois à très court terme.

Les journaux récemment ont bien expliqué les difficultés de l'artisanat et du commerce. Et ce n'est pas seulement liée au contexte sanitaire.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de consommer local autant que possible !

Des entreprises comme Bigard qui emploient véritablement un grand nombre de salariés sur une surface au sol somme toute modérée sont du pain béni. Nous en redemandons.

Certes, cela signifie qu'il faut faire venir et attirer une diversité de PME. Au final, la taxe sur le foncier bâti reviendrait au même plutôt que d'avoir les yeux plus gros que le ventre ! On voit où cela va nous mener avec le cas de la piscine.

Combien d'entre vous ont lu dans ces dossiers JJA qu'il y aura plusieurs milliers de tonnes de stockage de pneumatiques, donc de polymères, venues de Chine?

Quel est l'horizon pour Bridgestone, dans le Pas-de-Calais ? Avant de voter cette motion, pensez aux employés de Bridgestone. Que deviendront-ils demain si ce n'est voués à grossir le rang des demandeurs d'emploi !

Ne jouons pas aux apprentis sorciers au risque d'être très vite débordés et de prendre encore un bouillon avec la question des emplois.

Nous sommes demandeurs de telles petites et moyennes entreprises, PME jusqu'à 250 employés sur notre territoire de Nièvre et Somme.

En effet, le tissu socioéconomique et industriel de la France est composé de ces PME, qui emploie plus de 90 % des salariés de France. Ces PME sur le socle ou le gros de l'iceberg de nos réserves d'emploi. Les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Alibaba...) ne sont que la pointe de l'iceberg et la France subit des représailles économiques dès lors où elle veut les imposer comme tout autre entreprise! Cela s'appelle de la concurrence déloyale.

Demain les GAFA imposeront leurs tarifs, après avoir supprimé la concurrence !

Encourager une entreprise comme JJA easy logistique à se développer davantage sur notre secteur est une catastrophe économique !

Il ne faut pas se fier aux promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent!

JJA promettait 200 emplois pour la phase 1.

Lors de la réunion publique fin août, *r*, représentant JJA, annonçait que JJA Phase 1 en septembre 2020 employait 60 personnes dont une grande partie en intérimaires.

r était également très fier de pouvoir annoncer que JJA, installé depuis 10 ans à Argœuves, employait 6 personnes de sa commune. Les membres de la communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre présents peuvent en témoigner! Il y eut un grand silence !

L'intention du président de la CCNS est bien d'assurer ses arrières. Ce qui est important pour le président de la CCNS à ce jour est, comme il indique lui-même, de veiller "à l'efficacité de la gestion des finances publiques"! Et pour cause! Cette implantation de JJA est vitale pour conforter les finances comme il le dit dans sa proposition de motion.

On est loin, très loin même de l'intérêt pour le territoire. On est à des années-lumière de la question rhétorique de l'emploi !

Il y a péril en la demeure avec une gestion à l'aveuglette...

Prétendre que les services de l'État, à savoir la préfecture et les collectivités territoriales vont dans le même sens est une gageure!

Rien n'est moins vrai !

Prédire la décision de la Préfecture comme étant favorable, c'est faire peu de cas de l'enquête publique, de l'avis de l'enquêteur, et de la marge politique dont disposent les services de l'État. Demander à ce que "les orientations stratégiques décidées par l'ensemble des élus de la CCNS soient confortées et que ceux-ci réitèrent leur engagement à accompagner JJA dans son choix est un abus de confiance avéré, de la pure manipulation.

Avancer que JJA représente un choix fort dans le contexte de crise sanitaire actuelle est de la poudre aux yeux pour ce qui concerne la création potentielle d'emplois en 2021!

JJA est un miroir aux alouettes!

Easy logistique fait miroiter des emplois mais aucun engagement n'est pris en ce sens.

Rien au contraire !

Les dossiers regorgent d'information concernant le fait que ces tours EGHA entièrement automatisés seront interdites au personnel à l'exception d'un responsable de ligne.

Le fait que JJA s'engage à ce que le trafic routier emprunte l'autoroute A16 est un engagement verbal.

Il y aurait une convention avec les entreprises libérales de transport?

Quel moyen pour la faire respecter ? Et une fois que JJA phase 2 serait construite, qu'advierait-il de ces jolies promesses en l'air ?

Si cela doit faire comme l'emploi, nous assisterons à un processus inverse à savoir un "dégraissage" quasiment complet des intérimaires, puisque JJA phase 2 consiste en une automatisation complète de 4 des tours de JJA phase 1 avec une réhausse des bâtiments à 23 mètres 90 et pour les tranches 2 et 3 de la phase 2 en la construction de 10 nouvelles tours entièrement automatisées intitulées EGHA, d'une hauteur de 46 mètres, dépassant la cime des arbres d'au moins 25 m à l'horizon. En effet, JJA se trouve sur un haut plateau à plus de 100 m d'altitude sur une zone appelée interfluve, visible de très loin à la ronde. Pour conclure, monsieur le président de la CCNS indique que l'EPCI mène une politique environnementale active. Certes, nous avons information de la création d'une taxe Gemapi en prévision des inondations et des coulées de boue, dont il est fait reproche dans le courrier Picard aux élus des communes constitutives de n'avoir pas fait le nécessaire auparavant!

C'est le journaliste qui le dit. Je m'en fait l'écho.

La CCNS valorise le patrimoine architectural à travers Le Prieuré de Moreaucourt. Certes, mais qu'en est-il du château de Vauchelles classé au patrimoine, qui emploie lui aussi un certain nombre de salariés et fait vivre le tourisme local en les accueillant. Aucune mention n'est faite à propos du château de Vauchelles, patrimoine classé aux monuments historiques au sein des documents fournis par JJA à la rubrique "environnement et patrimoine" !

Ce n'est pas JJA qui va créer un appel en terme de tourisme et d'occupations de lits, contrairement à

ce que JJA ose prétendre dans l'un de ces documents disponible dans l'enquête.
Chacun doit être dans son rôle et sa responsabilité, surtout en ces temps troublés.
Les communautés de communes CCNS et CCPM, le syndicat mixte de la ZAC des hauts plateaux ont proposé un projet d'extension de JJA.
Dorénavant, c'est aux citoyens d'émettre leurs avis malgré le confinement et aux services de l'État de décider et d'agir en responsabilité.
J'en appelle à votre conscience de l'intérêt public et à la volonté d'un développement durable de notre communauté de communes Nièvre et Somme.

Conseillère municipale
Présidente ADSP
Association de défense et de sauvegarde du patrimoine

Envoyé depuis l'application Mail Orange

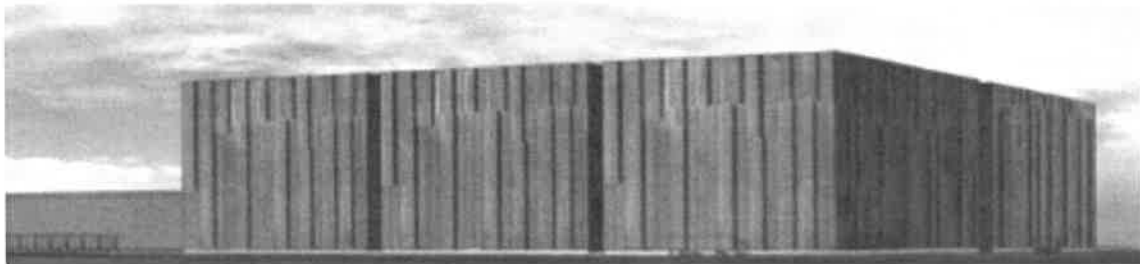
-- Pièces jointes : _____

Communiqué de presse JJA 2 Version 2 .docx	30 octets
JJA 2 courrier des lecteurs 19 11 2020.odt	30 octets
lettre Commissaire Enqueteur Prefete phase 2.pdf	30 octets



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 26 novembre 2020



L'enquête publique autour de la plateforme logistique JJA phase 2 est ouverte. Ne laissons pas passer l'opportunité de stopper le projet !

L'Association de Défense et de Sauvegarde du Patrimoine souhaite mettre en lumière l'enquête publique qui a lieu en ce moment et jusqu'au 4 décembre concernant la construction de la phase 2 de la plateforme logistique JJA à côté d'Amiens. Rappelons que la phase 1 est terminée, elle est de 100 000 m² et de 14 mètres de haut ; la phase 2, quant à elle, sera de 100 000 m² et 46 mètres de haut. Ces 2 implantations s'étendent sur 50 hectares de terres arables de catégorie 1.

La phase 2 n'est seulement qu'une étape de l'imposant projet de JJA Easy Logistique dans la Somme. Elle est soutenue par la majorité des élus locaux des 2 communautés de communes et fera de JJA à Mouflers l'une des plus grandes plateformes d'Europe. Nous questionnons l'intérêt de ce projet au cœur de notre campagne, à l'entrée du Parc Naturel Régional.

Comment cacher des tours de 46 mètres de haut ? Les repeindre en gris, comme proposée par l'entreprise, un clin d'œil au ciel de notre région ? Comment pallier la destruction environnementale alors que déjà l'éclairage nocturne du parking a déjà fait fuir l'ensemble des animaux présents à proximité ? Selon les projections de l'entreprise, 350 postes seraient créés en 2023, 550 en 2025... La phase 2 sera entièrement automatisée, et demain, l'ensemble du bâtiment. Qu'en sera-t-il alors des emplois locaux ?

Aujourd'hui, c'est à nous de défendre notre position, nos emplois locaux, notre environnement et nos paysages. Nous pouvons encore annuler ce projet. Nous avons besoin du soutien de toutes et tous. Partout, à Lyon, Nîmes, Nantes et Paris, des associations s'opposent à l'implantation de ces immenses plateformes logistiques, symbole d'un monde dépassé. Ce n'est pas un combat vain : ces entrepôts s'installent sur des surfaces grandissantes, participent à l'artificialisation des terres, sont déconnectés des besoins de nos territoires et de toute préoccupation écologique. A l'heure où nous essayons de préserver les emplois de proximité dans les commerces et dans les industries, de repenser notre consommation pour la rendre dans la mesure du possible plus locale et plus durable, ils sont inacceptables. Nous vous invitons à répondre à l'enquête publique avant le 4 décembre à l'adresse mail : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Toutes les informations nécessaires à la compréhension du dossier se trouvent dans l'enquête publique à télécharger sur le site :

<http://www.ponthieu-marquenterre.fr/index.php/urbanisme-logement-plh?fbclid=IwAR0E3A-xQN8oyTCXm6M9Cc3WXuRb91pY9aYwVJ5Wif5x3hDg5z9lhShF1UI>

PARADOXE pour J.J.A. Flixecourt

Partout en France , l'opposition des citoyens grandit concernant la prolifération des plate-formes logistiques qui défigurent nos paysages, stérilisent 10 hectares de terres à chaque fois, et concentrent vers elles des cortèges de poids lourds.

Les Fédérations de Commerçants dénoncent la concurrence déloyale de ces géants du e-commerce et les mouvements écologistes déplorent la production excessive de CO 2 apportée par l'acheminement planétaire d'une production en provenance du quart-monde.

Les politiques emboîtent (timidement) le pas pour freiner ces constructions et leurs nuisances , que ce soit au niveau Ministériel (Madame Pompili) et jusqu'à mon député qui pétitionne pour le boycott d'Amazone pour les fêtes de Noël.

Alors je ne comprend pas pourquoi en haut de la côte de Flixecourt, le groupe J.J.A. a déposé un permis d'agrandir sa plate-forme actuelle de 10 tours de 46 m pour mieux la robotiser , doublant ainsi sa capacité de stockage , et par conséquence, entraînant une activité des poids lourds sur la D1001 dans la même proportion.. . Et inutile de penser qu'ils passeront par l'autoroute !

C'est paradoxal , non ?

17 novembre 2020

Château de Vauchelles
80620 Vauchelles les Domart

Objet : phase 2 du permis de construire JJA, ZAC des Hauts Plateaux, 80690 Mouflers.

Attention : Madame la Préfète, Muriel Nguyen

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Yves Deboevre

Madame, Monsieur,

A la suite de notre visite du 17 novembre 2020 à la mairie de l'Etoile, nous tenons à vous exprimer par écrit notre opposition totale à la phase 2 du permis de construire de JJA sur la ZAC des Hauts Plateaux.

Notre opposition se fonde sur les 10 points suivants :

I) Préservation de l'environnement naturel

Nous nous opposons à l'artificialisation de nos campagnes. Pour la phase 1 du projet de JJA, 32 hectares ont déjà été enlevés à l'agriculture. N'est-ce pas suffisant ? Il est urgent de récupérer nos terres agricoles afin de continuer à nourrir nos populations en produits frais locaux. Est-il vraiment nécessaire de construire en rase campagne : 10 tours de 6000 m² chacune et de 46 mètres de hauteur, en complément d'un bâtiment existant de 12000 m² de 25 mètres de hauteur. A quoi bon ce gigantisme ?

Il faut aussi cesser le massacre des paysages picards, massacre démarré avec les fils électriques aériens puis avec les éoliennes. Le projet des 10 tours JJA de 46m de hauteur vient couronner la destruction du paysage de notre vallée. Ce n'est pas acceptable de construire des entrepôts à de telles hauteurs et de défigurer ainsi nos campagnes.

Pourquoi sacrifier ainsi la beauté et le charme de la vallée de la Nièvre, alors même que l'Office du tourisme se bat pour y attirer les **touristes** ?

II) Préservation du patrimoine picard

J'habite à Vauchelles les Domart et suis propriétaire du château, construit au 17^e siècle et classé au titre des Monuments Historiques. Le château est ouvert à la visite chaque année du 1^{er} avril au 30 octobre. Chaque jour, nous voyons le paysage alentour se dégrader. Nous sommes entourés d'éoliennes, au Nord comme au Sud, et un nouveau projet d'éoliennes (Ville Le Marclet) se dessine à l'Est pour continuer de gâcher la perspective, de même que les tours de JJA viendront tout saccager avec leur hauteur invraisemblable de 46m situées à 1,3km du château **dans son cône visibilité** !

Je veux rappeler que le château de Vauchelles participe lui aussi à la vie économique de la région mais aussi à sa vie culturelle : il accueille des mariages et des séminaires toute l'année, et également des

spectacles culturels avec de nombreux visiteurs. Pourquoi donc massacrer **le cône de visibilité du château** avec des tours gigantesques et hideuses ? Quel scandale ! Et au nom de quoi ? **Au nom du stockage massif de produits fabriqués en Chine !**

Propriétaire de ce château, je me bats avec toute ma famille et avec le concours de la DRAC pour protéger le Monument. J'ai d'ailleurs refusé de vendre des parcelles de terre, à la demande de Mr Lognon, au profit de la phase 2 de JJA. **Pourquoi ?**

- Parce que nous nous devons de sauvegarder et préserver une architecture exceptionnelle qui appartient au patrimoine de France !

De plus, l'installation des tours JJA mettra le château en grande difficulté financière, sans oublier que la valeur du foncier à proximité du village de Mouflers subira une décote majeure, en dissuadant les touristes de s'y rendre.

III) L'emploi

Ce projet ubuesque (Phase 2) de JJA sera, paraît-il, porteur de nouveaux emplois. Des chiffres complètement fantaisistes circulent. 550 emplois ? **JJA ne prend aucun engagement écrit**. De surcroît, JJA indique dans la presse que les 10 tours seront *totalelement mécanisées, robotisées* et automatisées : dans ces conditions, comment peut-il y avoir création d'emplois ?

En consultant les documents de JJA, il est clair que les employés des tours seront concentrés sur le Rez-de-chaussée des structures. **La hauteur des tours n'a donc aucune influence sur l'emploi !**

Il est établi que les emplois créés dans des entrepôts logistiques sont peu nombreux et majoritairement à faible valeur ajoutée. L'article paru dans la revue Capital du 17 juillet 2020 en témoigne et précise aussi que ce type d'implantation détruit de nombreux emplois dans les localités environnantes, d'où la colère des commerçants locaux. L'article paru dans le journal Libération du 22 juin 2020 nous alerte : «Le commerce de proximité menacé par Amazon : quel commerce voulons-nous ?». Il faudrait réaliser un bilan précis entre les emplois éventuellement créés dans les tours de JJA et les emplois détruits localement, dont ceux du château de Vauchelles qui verra son activité économique profondément perturbée.

J'ajoute que ce projet créera d'avantage d'emplois en Chine qu'en France car, comme vous le savez, les entrepôts de JJA ne stockeront que des produits asiatiques !

IV) Bilan écologique

JJA se vante du bilan carbone de ses entrepôts logistiques sur la ZAC de Mouflers. **Est-ce une plaisanterie ?**

Nous voulons croire que les constructions respecteront les normes, mais **PERSONNE** ne peut ignorer que l'activité de JJA est **structurellement** polluante avec un **bilan carbone catastrophique** :

- a) JJA fait construire en Asie des produits divers (sapins de Noël, mobilier de jardin, etc),
- b) JJA rapporte les produits en France par **porte-containers**,
- c) JJA conduit les produits par **poids-lourds** depuis les ports vers les entrepôts de stockage
- d) Et enfin, JJA expédie les produits par **poids-lourds** vers tous ses revendeurs en Europe.

Bien entendu, nous n'avons trouvé nulle part le bilan carbone de JJA. C'est probablement volontaire...

Enfin, ce projet de Phase 2, porté par les élus locaux, vient contredire la politique de notre gouvernement, puisque **Madame Barbara Pompili, Ministre de l'environnement**, souhaite un « **moratoire pour interdire l'ouverture de nouveaux entrepôts de logistique en France tant les inconvénients liés à ces installations restent élevés par rapport aux bénéfices escomptés.** »

V) Circulation immaitrisable de poids-lourds

JJA affirme que le trafic routier supplémentaire généré par ses entrepôts sera exclusivement en provenance ou à destination de l'A16 (sortie n° 21) et concentré entre les 2 ronds point giratoires (RD1001 x ZAC des Hauts Plateaux, Giratoire RD1001 x rue du Châteaux x Avenue de Bisgaret).

Pour étayer cette affirmation, JJA a confié l'étude de trafic à BEG ingénierie et ACC-S au mois de juillet 2019. **Quelle valeur faut-il accorder à cette étude puisqu'elle est menée par BEG Ingénierie qui est aussi le constructeur des entrepôts de JJA ? Peut-on être à la fois juge et partie ? N'y a-t-il pas collusion ?**

Il est évident que de nombreux poids-lourds contourneront l'autoroute A16 afin d'éviter le péage ! Preuve en est : la circulation incessante de poids-lourds au centre-ville de Flixecourt alors que la circulation de camions y est interdite !

D'ailleurs, la MRAE, page 14 de son rapport, écrit : « **L'étude de trafic indique qu'environ la moitié du trafic ne passe pas par l'autoroute A16 mais par les bourgs voisins** ».

Les populations locales devront donc supporter un trafic incessant de poids lourds entre 05h00 et 22h00 et ce trafic routier supplémentaire de camions empruntera les 4 voies suivantes :

- Echangeur de l'A16,
- D1001 en provenance ou à destination d'Amiens,
- D1001 en provenance ou à destination d'Abbeville,
- D1001 puis D216 en provenance ou à destination de Domart en Ponthieu et Arras.

Avec pertinence, la MRAE nous alerte sur l'augmentation du trafic de poids lourds qui nécessite une mise à jour de l'infrastructure routière ; à ce jour, rien n'est prévu : ni sur la D1001, ni sur la D216 ni sur les accès à l'autoroute A16.

VI) Risque incendie

Il est essentiel de signaler que le procès-verbal d'Etude au feu réalisée par le laboratoire EFECTIS France est **IRRECEVABLE** ! En effet, **la validité de ce PV s'arrête au 26 février 2013** (voir page 9).

Par ailleurs, l'étude au feu fait état de « 336 000 tonnes de matières combustibles » stockées (voir Note non technique de BEG en page 6) et indique ensuite que : « le centre logistique est en mesure d'accueillir des produits dangereux. Il s'agira d'aérosols inflammables, de solides comburants, de produits chlorés dangereux pour l'environnement aquatique, d'allume-gaz et de briquets. » (page 7). Combiné avec une énorme chaudière à gaz et une installation électrique complexe, Il est surprenant que la lutte au feu, in situ, ne soit prévue qu'avec de l'eau (sprinkler) pour lutter contre les feux de classes A et B mais pas du tout contre les feux de classes C, D et E. Sauf erreur, je ne vois nulle part des extincteurs à poudre ou à gaz.

Il faut également noter que l'étude Incendie mentionne que le réseau potable sera nettement insuffisant pour arroser les structures en feu : 360m³/h. Cela implique de recourir à des sources d'eau

complémentaires mais cela démontre surtout que le projet de Phase 2 par JJA n'est pas adapté au lieu où il veut s'implanter.

Ce projet d'entrepôts à une hauteur de 46m est inédit en France, il est gigantesque, démesuré. Il est surtout incompatible avec les ressources et les capacités de notre Vallée de la Nièvre et incompatible avec les aspirations de notre population.

Malgré ce que prétendent JJA et les élus, le site sera **dangereux** : nombreux produits stockés sont issus des classes 4510, 4511, 4718 et 4734 avec un total de 0,92635 points, soit un montant à peine inférieur au classement SEVESO (page 17 du même document) !

C'est donc sans surprise que nous apprenons dans l'Etude réalisée par INERIS au mois de mai 2020 (page 51) : « *Concernant l'intervention des services de secours, celle-ci est fortement déconseillée au-delà du temps d'apparition du phénomène de flashover, c'est-à-dire **11 minutes après le départ de feu*** ».

Comment peut-on imaginer les sapeurs-pompiers de Domart en Ponthieu ou de Flixecourt être alertés puis intervenir en moins de **11 minutes** ? C'est impossible ! Et précisons que cette même étude INERIS indique que ce « **Type de construction : structure stable au feu 15 mn (R15)** » ! Cela signifie que les structures de JJA s'affaissent et s'effondrent au bout de 15 mn de feu ! **Au mieux, il reste donc 4 minutes aux pompiers pour circonscrire l'incendie.**

Enfin, la MRAE, en page 16 de son rapport, rappelle qu'« une dérogation aux normes nationales est sollicitée sur la tenue au feu de la structure des bâtiments et notamment pour les entrepôts de grande hauteur de 46 m. » Cela prouve la dangerosité de ce type d'entrepôts. **A ce jour, nous n'avons pas connaissance de l'obtention de cette dérogation par JJA.**

VII) Pollution sonore

JJA a fait réaliser une étude de l'impact sonore du site sur le voisinage : étude réalisée par VENATHEC en juillet 2019 selon « **des hypothèses sur les sources de bruit fournies par le client** » (page 22) !! Encore une fois : l'enquête n'est-elle pas indépendante ?

Malgré cette collusion, il est écrit page 18 qu'en période de nuit : « les contributions sonores calculées ne sont pas conformes aux exigences réglementaires au niveau de la ZER A. ». Le cabinet VENATHEC propose donc, page 19, la construction d'un « **merlon** à mettre en œuvre dans le but d'améliorer la situation au niveau des habitations situées au nord-ouest du site. ».

Or, dans le Permis de construire, la construction de ce merlon semble avoir été oubliée !

VIII) Risque pour la santé

Le projet de JJA est porteur de grands risques pour la santé des populations locales. Pour elles, les nuisances seront décuplées avec le stockage de **produits dangereux**. Dans les conclusions de l'Etude de dangers, Page 13 au & 2.1.4, il est mentionné 3 types de risques :

- 1) risque incendie lié au caractère combustible de la majorité des marchandises concernées et au caractère inflammable de certains produits « dangereux »,
- 2) risque d'explosion lié à l'utilisation de gaz de ville dans les chaufferies ou à la formation d'hydrogène dans les locaux de charge d'accumulateurs électriques, et

3) risque de déversement de fioul domestique dans les locaux sprinkler et de produits « dangereux » liquides dans les deux cellules dédiées.

Il faut retenir (cf le CERFA, rubrique 2563-2) que *le stockage de polymères non expansés non alvéolaires s'élèvera à un volume de 106400 m³ ! Le risque est donc avéré.* JJA indique alors (Page 23 & 2.4.2), afin de minimiser les risques et rassurer les populations, que : « C'est notamment EASY LOGISTIQUE qui exploite depuis une dizaine d'années l'entrepôt d'Argoeuves. Durant cette période, aucun accident ou incident grave n'est survenu. » **Cette déclaration de JJA est vraiment invraisemblable !**

Comment JJA peut-il comparer les dangers de la Phase 2 incluant 10 tours de 46m avec les dangers de l'entrepôt d'Argoeuves qui est, lui, construit à une hauteur conventionnelle ? Ces deux entrepôts sont extrêmement différents en termes de conception et ne peuvent donc pas être comparés. Et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'incident recensé à ce jour dans un premier établissement (Argoeuves), que le risque d'accident pour les bâtiments de la phase 2 à Mouflers est moindre.

Enfin, il est **impossible** d'ignorer le chantier de construction du **méthaniseur** qui démarre actuellement sur la ZAC des Hauts-Plateaux, juste à côté de la plateforme JJA. Par nature, la méthanisation comporte des dangers pour l'environnement et les populations. Concentrer dans la même zone géographique les 10 tours de JJA avec ce méthaniseur est **totalelement insensé**.

Notez que le village de Vauchelles les Domart a déjà subi les émanations de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen. Comment peut-on exposer les populations voisines aux risques majeurs d'un trafic routier intense, d'un stockage massif de produits dangereux à des hauteurs inatteignables par les pompiers, et d'un méthaniseur ? Pourquoi mettre le secteur en péril ?

Souhaitons-nous un nouveau AZF, ou même une explosion comme à Beyrouth ?

IX) Déni de démocratie

JJA a organisé une réunion publique d'information, d'une durée d'1h30, le 08 septembre 2020 à Ailly le Haut Clocher. La salle était pleine. Les élus, la direction de JJA et le commissaire enquêteur ont mobilisé tout le temps de parole et quand ils ont enfin accepté de passer le micro au public pour qu'il pose ses questions, la réunion a été déclarée close ! Une vraie **mascarade**.

Enfin, l'enquête publique concernant ce permis de construire JJA Phase 2 est lancée et menée en plein **confinement**, alors que personne ne peut sortir. Aucune manchette dans la presse. Cette enquête publique est-elle conduite aux fins de ne pas recevoir les doléances du public...?

X) Promesses et approximations

Lors de la réunion du 08 septembre 2020 à Ailly le Haut Clocher, JJA s'est félicité en public de l'accord trouvé avec le château de Vauchelles (avant dernier slide de la présentation). **C'est faux !** Il n'y a jamais eu d'accord entre le château de Vauchelles et JJA. Cette affirmation mensongère invite à s'interroger sur toutes les autres affirmations et promesses alléguées par cette entreprise. **Quelques exemples :**

- 1) JJA a promis en octobre et décembre 2019 de communiquer au château de Vauchelles, ainsi qu'à l'Architecte des Bâtiments de France (Mr Antoine Paoletti, DRAC), des vues pour simuler le réel impact visuel des nouvelles tours à partir du château. A ce jour, un an après, rien n'est fait
- 2) La MRAE (Page 15 de son rapport) rappelle que l'autorité environnementale devrait produire des « engagements de mise en œuvre des mesures indiquées dans l'étude d'impact de réduction des

émissions de polluants atmosphériques ». **Aucun engagement n'accompagne le permis de construire et ses annexes.**

- 3) L'autorité environnementale recommande également d'améliorer les mesures d'insertion paysagère du projet, afin de mieux l'intégrer dans le paysage depuis la route départementale 1001. (page 9). Cela reste vain.
- 4) Dans le Plan d'Occupation des Sols de Mouflers et l'Etoile relatif au projet de JJA, page 2, il est écrit : « toute découverte de quelque ordre que ce soit (structure, objet, vestige, monnaie,...) doit être signalée immédiatement ... Tout contrevenant sera passible des peines prévues à l'article 322-2 du Code Pénal ».
Le château de Vauchelles, bijou d'architecture, Monument Historique classé, situé à 1,3 km du chantier, n'est-il pas assez beau pour qu'on le sauvegarde ?

Les tours de 46m de JJA conduisent à des nuisances et désordres inacceptables. Leur hauteur n'a aucune incidence sur l'emploi. Mieux : elles créent un réel danger pour les populations voisines, dégradent l'environnement, esquintent la perspective d'un Monument Historique, développent les emplois en Asie, génèrent un bilan carbone désastreux, **tout ça dans le but d'inonder le marché de produits « made in China » !**

Avons-nous perdu la tête !

Nous souhaitons évidemment le développement économique de notre région, mais en respectant un minimum de sens commun. La phase 1 de JJA est acceptable. En revanche, qui accepterait de vivre à proximité de la phase 2 du projet JJA, côtoyant 10 tours gigantesques, en pleine campagne, avec les nuisances et les dangers inhérents ?

Notre opposition à la phase 2 du permis de construire de JJA sur la ZAC des Hauts Plateaux est donc **totale**.

Très cordialement,